

Management summary

L'orientation de la formation professionnelle vers l'apprentissage tout au long de la vie et le développement de modèles de validation des aptitudes et compétences déjà acquises (« acquis ») dans les offres formelles de formation professionnelle constituent des objectifs politiques importants au niveau fédéral et cantonal. En effet, la reconnaissance de formations non formelles et informelles en tant qu'éléments de l'apprentissage tout au long de la vie et la validation des aptitudes et compétences déjà acquises dans des diplômes formels facilitent l'intégration sociale et économique et ouvrent des perspectives de carrière et de mobilité. Elles permettent à la fois une meilleure utilisation des potentiels dans le système éducatif et servent ainsi à atténuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Les procédures de validation renforcent ainsi la compétitivité individuelle de même que la place de la Suisse sur le plan économique.

À cet égard, il convient de prendre en considération les compétences acquises sur un plan formel et non formel mais aussi informel. Certes, les bases légales existent en Suisse, mais la validation de la formation continue et informelle en particulier n'est pas encore mise en œuvre dans l'ensemble du système éducatif. Au niveau des écoles supérieures (ES), les divers prestataires de formation disposent d'une grande marge de manœuvre en ce qui concerne la mise en œuvre de la validation des acquis, même si les pratiques diffèrent d'une filière à l'autre. Comme ces pratiques n'ont pas été recensées systématiquement jusqu'à présent, les possibilités réelles de validation dans les ES sont encore peu transparentes.

La présente étude s'intéresse donc à l'interprétation et à la mise en œuvre des consignes et des règlements liés à la validation des acquis dans les ES de Suisse. Une attention toute particulière est accordée au rôle joué dans la validation d'acquis non formels (formation continue, par exemple) et informels (expérience professionnelle, travail familial et activités associatives, par exemple), car ces acquis sont plus difficiles à valider que les formations formelles.

Le présent rapport se fonde sur une enquête menée à l'échelle nationale au niveau des filières proposées en ES. Il offre une vue d'ensemble des pratiques actuelles de validation des acquis dans les ES et met en évidence les différences observées notamment d'un domaine à l'autre et d'une région linguistique à l'autre. Les résultats ont en outre été discutés avec des représentants de la pratique. Ces discussions se sont centrées sur la manière de promouvoir la validation des acquis dans les ES.

À cet égard, il convient de distinguer entre la reconnaissance des acquis lors de l'admission de personnes ne remplissant pas les conditions régulières d'admission et la validation des acquis dans la filière. Celle-ci peut entraîner un raccourcissement de la durée des études et/ou la dispense de plusieurs éléments de la formation.

L'étude des pratiques de validation dans les ES au niveau national a pris en compte l'ensemble de toutes les filières ES reconnues en Suisse. Cela représente au total 480 filières proposées dans 152 écoles. Le questionnaire a été adressé en ligne aux responsables des filières. Au total, 221 filières ont pu être évaluées. Les responsables ont été interrogés sur la mise en œuvre de la validation des acquis lors de l'admission, la validation dans la filière, la justification de la pratique de validation, les mesures d'encouragement de la validation des acquis et l'évolution future.

Il ressort des résultats qu'une partie des ES contactées valident des acquis. Cependant, 50% des responsables de filière indiquent que les acquis ne sont pas reconnus à l'admission ; 40% renoncent à la validation. Cela concerne tous les domaines et l'ensemble des régions linguistiques. Les

personnes interrogées sont toutefois majoritairement d'avis que la validation des acquis est un thème à grand potentiel qui les occupera fortement à l'avenir.

Les groupes de personnes dont les acquis sont validés ont des parcours hétérogènes, ce qui constitue un défi pour les pratiques de validation dans les ES. Tant au niveau de l'admission que de la validation des acquis dans la filière, les acquis formels sont avant tout pris en considération, suivis par l'expérience professionnelle pertinente pour les études (acquis informels). Concernant les pratiques actuelles de validation, une moindre importance est accordée aux acquis non formels (formation continue axée sur la profession ou certificats de formation continue au degré tertiaire) ainsi qu'aux compétences acquises dans le cadre de la famille et des loisirs (acquis informels).

La comparaison des pratiques régionales en matière de validation révèle que, tant au niveau de l'admission que de la validation dans la filière, le Tessin se montre le plus enclin à reconnaître et à valider. Par rapport à la mise en œuvre de mesures d'encouragement de la validation des acquis, la Suisse alémanique est en tête. En Suisse romande, la validation des acquis est relativement moins répandue dans les ES.

On constate en particulier de grandes différences dans les pratiques de validation entre les huit domaines étudiés : technique, hôtellerie-restauration et tourisme, économie, agriculture et sylviculture, santé, affaires sociales et formation d'adultes, arts, design, transports. Chacun présente des profils différents dans la validation des acquis. D'un côté, ils ont affaire à des groupes de personnes différents sollicitant une validation ; d'autre part, ils ne valident pas de la même manière les acquis formels, non formels et informels. Cela peut s'expliquer par le fait que les domaines en question forment pour des segments différents du marché de l'emploi, dans lesquels des compétences différentes sont requises. De plus, au degré tertiaire (hautes écoles spécialisées et examens professionnels), les offres de formation concurrentes transmettant des compétences plus ou moins similaires (et donc validables) se différencient, selon le domaine, du marché pertinent de la formation continue. Les réglementations différentes en matière d'accès aux professions dans les domaines en question pourraient aussi se répercuter sur le potentiel de validation.

La plupart des ES ont établi des processus et des services facilitant les procédures de validation et les rendant plus transparentes. La communication publique et la publicité en matière de possibilités de validation sont toutefois encore trop peu pratiquées, ce qui signifie que les personnes intéressées doivent s'informer elles-mêmes sur les possibilités éventuelles relatives à la validation de leurs acquis.

Du point de vue des ES, le principal motif de validation des acquis est l'orientation clientèle vis-à-vis des personnes en formation. Celles qui présentent déjà les compétences et les qualifications requises doivent bénéficier d'un allègement des études et d'un temps de formation efficient. La facilitation de l'accès aux études et la réduction de leur durée doivent permettre de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. De plus, il convient d'encourager la perméabilité au sein du système éducatif. Les personnes interrogées expriment toutefois la crainte que la validation des acquis ne provoque des lacunes dans l'acquisition des compétences et ne diminue la qualité de la formation.

Tout le monde est d'accord pour considérer la validation des acquis comme un thème important pour l'avenir, ainsi que la nécessité de la promouvoir, de s'en préoccuper de manière plus déterminante à l'avenir dans les ES et d'en éliminer les obstacles. En particulier, des réglementations plus contraignantes sont souhaitées au niveau national.

Sur la base des conclusions de cette étude, les recommandations suivantes ont été formulées, lesquelles peuvent être mises en œuvre à l'échelle nationale par les responsables de formation continue et dans les ES.

Recommandations concernant l'encouragement de la validation des acquis

Comme bon nombre d'ES n'effectuent aucune validation des acquis, il convient de se demander comment les inciter à réviser leurs pratiques en matière de validation, notamment dans la prise en compte des acquis non formels et informels, et en raison du fait que ce thème constitue de leur point de vue un thème important pour l'avenir.

Recommandation 1 : créer des réglementations plus contraignantes concernant la validation des acquis au niveau des plans d'étude

Le SEFRI attire l'attention des responsables de plans d'études sur le fait que la validation des acquis peut être concrétisée dans le cadre du plan d'études, par exemple en intégrant des diplômes susceptibles d'être pris en compte dans les différentes filières et en régissant leur validation par une prescription minimale en matière d'heures d'apprentissage. Les responsables examineront la concrétisation de la validation dans le cadre de leurs attributions.

Les personnes interrogées souhaitent en majorité une réglementation nationale plus contraignante. L'étude a mis en évidence l'hétérogénéité des profils de validation dans les différents domaines. Ces profils se fondent sur des compétences différentes requises sur le marché de l'emploi, sur les divers parcours de formation et les offres de formation et de formation continue transmettant, dans le cadre des ES, des compétences similaires. Il apparaît clairement qu'il ne pourrait y avoir de solution unique pour toutes les ES. Si l'on veut promouvoir la reconnaissance des acquis lors de l'admission et de la validation, afin d'élargir le cercle des personnes intéressées par une formation en ES, il faut tenir compte de ces différences. Il importe par conséquent de concrétiser des possibilités de validations spécifiques dans les plans d'études.

Recommandation 2 : concrétiser les consignes relatives à la validation des acquis dans le cadre des procédures de reconnaissance des filières

Le SEFRI examine la concrétisation des consignes en vue d'un schéma directeur de validation des acquis, par exemple sous la forme d'un formulaire que l'ES devrait présenter dans le cadre de la procédure de validation de leurs filières. Il pourrait contenir une définition de la validation des acquis, l'offre de validation dans le cadre de la filière, les processus internes ainsi que la communication vis-à-vis des personnes intéressées.

Une autre recommandation de pilotage national réside dans la concrétisation de la conception de la validation des acquis dans le cadre de procédures de reconnaissances nationales des différentes filières, effectuées par des expert-e-s pour le compte du SEFRI. Comme, à l'heure actuelle, il n'existe aucune prescription minimale en la matière, ces conceptions sont très hétérogènes. Une consigne plus contraignante contribuerait à une conception cohérente de la validation des acquis et favoriserait sa mise en œuvre.

Recommandation 3 : instaurer un échange entre toutes les ES sur le thème de la validation des acquis

La Conférence suisse des écoles supérieures (C-ES) sensibilise ses membres par rapport à la validation des acquis. Elle a mis en place une commission interne chargée de conseiller les ES en matière de validation des acquis. Elle a en outre identifié des exemples de bonnes pratiques concernant la

validation des acquis formels, non formels et informels dans les ES et les tient à la disposition de ses membres.

Les acquis font l'objet de validations différentes dans les mêmes domaines ou filières. Un échange avec d'autres ES pourrait s'avérer favorable au sujet des exemples de bonnes pratiques, des processus susceptibles de maintenir aussi bas que possible le coût des procédures de validation ou bien des schémas pédagogiques et organisationnels facilitant l'intégration des bénéficiaires d'une validation sans que se créent des lacunes dans l'acquisition des compétences ou que diminue la qualité de la formation. Cet échange entre les ES peut être réalisé par la Conférence suisse des écoles supérieures (C-ES).

Recommandation 4 : instaurer une communication transparente concernant les possibilités de validation vis-à-vis des étudiant-e-s potentiels

Les diverses ES communiqueront les possibilités de validation (aussi bien au niveau de l'admission que dans les filières) de manière transparente, par exemple en intégrant une information sur leur site Internet. Il faudrait y présenter des exemples typiques de validation des acquis.

Sur le plan interne, de nombreuses mesures organisationnelles ont déjà été mises en œuvre dans les ES pour promouvoir la validation des acquis. Par exemple, la plupart des ES ont réglé en interne l'attribution du traitement des demandes de validation, offrent des conseils et documentent les décisions de validation. En revanche, la communication est moins soutenue en ce qui concerne les possibilités de validation vis-à-vis des étudiant-e-s potentiels. Une communication transparente pourrait accroître la demande de validations.

Recommandation 5 : créer une plus grande transparence des certificats de formation continue au travers d'une documentation plus complète

Les prestataires de formation continue instaurent une plus grande transparence au sujet des contenus, des compétences acquises et des heures d'apprentissage sur leurs certificats de formation continue. Il conviendra d'examiner si les différentes formations peuvent être validées par une attestation. La Fédération suisse pour la formation continue (FSEA) sensibilisera ses membres à cet égard.

Au niveau de la validation des acquis non formels (formations continues axées sur la profession ou certificats de formation continue au degré tertiaire), un potentiel inexploité subsiste en matière de validation. Pour pouvoir valider les acquis, il faut les présenter de manière transparente. Ce supplément de transparence du côté des prestataires de formation continue peut faciliter les décisions de validation dans les ES.